

∇osges (88)

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : DREETS GRAND EST - DECLARATION DE CHANTIERS FORESTIERS ET SYLVICOLES - ENTREPRISES FRANCAISES Organisme : DREETS-GE - Pôle T Identité du demandeur **Email** Etablissement SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** Certains chantiers agricole doivent faire l'objet, par l'employeur, d'une déclaration à l'Inspection du Travail. Il s'agit des chantiers: 🛮 les chantiers forestiers dont le volume est supérieur à 100 m3 (soit 150 stères), lorsque l'abattage ou le façonnage y sont opérés en tout ou partie à l'aide d'outils ou de machine à main ; 🛮 les chantiers forestiers dont le volume est supérieurs à 500 m3 (soit 750 stères), lorsque l'abattage et le débardage y sont opérés à l'aide d'autres type de machines ; 🛮 les chantiers de boisements, de reboisement et travaux sylvicoles soumis à la même déclaration sont ceux portant sur une surface supérieure à 4 ha. » (décret n°2016-1512 du 8 novembre 2016, article R.718-27 du code rural et de la pêche maritime) Département où est réalisé le chantier forestier Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ardennes (08) Aube (10) ☐ Bas-Rhin (67) Haute-Marne (52) Haut-Rhin (68) Marne (51) Meurthe-et-Moselle (54) Meuse (55)

DREETS GRAND EST - DECLARATION DE CHANTIERS FORESTIERS ET SYLVICOLES - ENTREPRISE **Informations relatives aux travaux**

Nature(s) des travaux Sélectionner la ou les nature(s) de vos travaux parmi les choix suivants
Abattage Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Ebranchage Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Billonnage Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Débardage Cochez la mention applicable ☐ Oui
□ Non
Boisement Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Reboisement Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Sylviculture Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Volume du chantier - En m3 [(mètre cube bois fort tige avec 7 cm de diamètre fin bout) pour tous les bois ; à noter que les bois issus de taillis et de l'ébranchage peuvent être estimés en stères] pour les chantiers d'abattage, de façonnage ou de débardage - En ha pour les chantiers de boisement, de reboisement ou de sylviculture
Unité de mesure Sélectionnez votre unité de mesure du volume du chantier
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DREETS GRAND EST - DECLARATION DE CHANTIERS FORESTIERS ET SYLVICOLES - ENTREPR
stères
] ha
/olume enseignez le volume du chantier pour l'unité de mesure sélectionnée dans le champ précédent
Situation géographique du chantier
Commune(s) 'euillez indiquer la ou les commune(s) sur laquelle (lesquelles) se déroule le chantier
ieu dit
Numéro de parcelle de la cadastre en mairie ou tout document permettant de localiser le chantier, notamment le numéro d'exploitation par l'ONF ou la référence au document de gestion forestière. Lorsque le chantier est situé sur une parcelle enclavée, le panneau est implanté sur la voie d'accès la plus proche et la déclaration doit indiquer avec précision la ocalisation de la parcelle à l'aide d'un plan détaillé.
'oies d'accès 'oies communales ou allées forestières identifiées par leurs numéros ; voies d'accès privées portant un nom d'usage à réciser par le déclarant
Coordonnées GPS i vous disposez de coordonnées GPS, veuillez les indiquer
Cartographie des travaux Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan ou carte
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

DREETS GRAND EST - DECLARATION DE CHANTIERS FORESTIERS ET SYLVICOLES - ENTREPRISE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan ou carte
Informations complémentaires
Date de début des travaux
Date (prévisible) de fin des travaux
Nombre de salariés occupés le cas échéant sur le chantier Si aucun salarié n'est occupé sur le chantier, veuillez renseigner 0
Informations complémentaires Vous pouvez ici saisir toute information complémentaire relative au chantier
Déclaration sur l'honneur
Déclaration sur l'honneur Je certifie sur l'honneur que les informations transmises sont exactes. La présente déclaration pourra être produite en justice et je reconnais qu'une fausse déclaration de ma part peut m'exposer à des sanctions pénales.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Réglementation
RGPD La DREETS Grand Est procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : articles L613-3 à L613-6 du Code de l'Education) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Grand Est. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation), contactez l'adresse suivante : dreets-ge.polet@dreets.gouv.fr. À noter : - Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande - En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité - J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

DREETS GRAND EST - DECLARATION DE CHANTIERS FORESTIERS ET SYLVICOLES - ENTREPRISI
Données personnelles J'accepte que, dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Grand Est exclusivement à des fins de formation ou d'enquête.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non